

MINISTERE DE LA SANTE

CABINET

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Arrêté n° 2016 /MS/CAB

portant nomination de chefs de service à la Direction générale de la pharmacie, du médicament et des laboratoires

LE MINISTRE DE LA SANTE,



Visa DCMEF n° 005

8/4/2016

- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant Statut Général de la Fonction Publique d'Etat ;
- VU le décret n°2015-663/PRES-TRANS/PM/MS du 22 MAI 2015 portant organisation du Ministère de la santé ;
- VU l'arrêté n°2013-1279/MS/CAB du 18 décembre 2013 portant organisation de la Direction générale de la pharmacie, du médicament et des laboratoires ;
- Sur proposition du Directeur général de la pharmacie, du médicament et des laboratoires;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les agents dont les noms suivent sont nommés chef de service au niveau de la Direction générale de la pharmacie du médicament et des laboratoires (DGPML), conformément au tableau ci-dessous :

Matricule	Nom et Prénoms	Emploi	Chef de :
DGPML			
80 516 W	Dr DIALLO Samba	Médecin Hémobiologiste	Service d'Appui technique (SAT) ✓
Direction de la sécurisation des approvisionnements pharmaceutiques (DSAP) ✓			
248 209 P	COMPAORE/SAKIRA Mawa	Secrétaire	Service secrétariat ✓
231 445 V	Dr OUEDRAOGO Windnè Emile ✓	Pharmacien	Centre national des vigilances des produits de santé (CNVPS) ✓
Direction de la réglementation et des licences pharmaceutiques (DRLP) ✓			
241 914 L	Dr SOME Béghaoné Alain	Pharmacien	Service d'Homologation des produits de santé (SHPS) ✓
118 741B ✓	Dr DAH Naba ✓	Pharmacien	Service de la réglementation et des normes (SRN) ✓
117 286 F ✓	Dr OUEDRAOGO Hyacinthe ✓	Pharmacien	Service d'octroi des licences (SOL) ✓
248 207 B	NAZOTIN Basga Noëlie ✓	Secrétaire	Service secrétariat ✓
Direction des laboratoires (DL) ✓			
248 210 B	ZAKSONGO Piddisom Emilienne	Secrétaire	Service secrétariat ✓
Direction de la médecine et de la pharmacopée traditionnelle (DMPT) ✓			
224 744 V	Dr NACOULMA/KINDA Roseline	Pharmacien	Service de valorisation des médicaments traditionnels (SVMT) ✓

ARTICLE 2 : Le Secrétaire général du Ministère de la Santé, le Directeur général de la pharmacie, du médicament et des laboratoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté. ✓

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés en leur qualité sus nommée, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. ✓

Ouagadougou, le

15 AVE. 2016

Dr Smaïla OUEDRAOGO



AMPLIATIONS:

- 1 PM
- 1 CAB/MS
- 1 SG/MS
- 1 DGPML
- 1 Solde
- 1 Trésor
- 1 Intéressés
- 1 Archives
- 1 DRH